



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

Date de convocation :
4 mars 2026

Date d'affichage :
4 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, GOURMEL Aurélie, MILITON Audrey, POIRIER Véronique et TOURNELLE Laure, MM. CHOLLET David, LAUNAY Vincent, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absents excusés : Monsieur GUELFF Cyrille qui donne pouvoir à Monsieur TORTEVOIS Fabien.

Absents : Monsieur GUITTET Fabien et Madame GRATEDOUX Chantal.

Secrétaire de séance : Madame GOURMEL Aurélie.

**DELIBERATION N°2026-03-18 : OBJET : FINANCES : MISE EN ACCESSIBILITE D'UN
QUAI DE BUS : VALIDATION PLAN DE FINANCEMENT :**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que pour la mise en accessibilité des arrêts de bus non prioritaires, la Région des Pays de la Loire accorde une aide de 35% du montant HT de l'aménagement hors mobilier et hors chemin d'accès au point d'arrêt avec un plafond de 4 500€ par arrêt.

Monsieur le Maire explique que cette aide pourrait être sollicitée pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus qui serait déplacé dans le bas du bourg, Grande Rue, sachant qu'il en restera un à aménager en face. Il annonce qu'un devis a été sollicité mais n'est pas arrivé à ce jour en Mairie. Il n'est donc pas possible de valider un plan de financement détaillé ce soir.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal qu'il le mandate pour établir le plan de financement prévisionnel pour ce projet de mise en accessibilité d'un quai de bus, à réception des devis nécessaires, dans la limite des crédits budgétaires inscrits au budget communal 2026 pour cette opération.

Vu les crédits budgétaires inscrits au budget communal 2026 pour la mise en accessibilité d'un quai de bus Grande Rue,
Considérant que les devis sollicités pour ce projet ne sont pas arrivés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-de mandater Monsieur le Maire pour établir le plan de financement prévisionnel pour la mise en accessibilité d'un quai de bus Grande Rue, à réception des devis nécessaires à ce projet reçus, dans la limite des crédits budgétaires inscrits au budget communal 2026 pour cette opération.

-de faire réaliser cette opération avant la rentrée de septembre 2026.

-de mandater Monsieur le Maire à passer et à signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

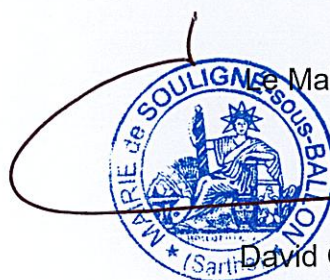
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Maire,

La secrétaire de séance,



David CHOLLET

Aurélie GOURMEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20260309-2026-03-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026
Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

